

Rust. Jul. 1679

Mad^e 13 Juillet 1679

69

Monsieur



Quoy que ie suis dans L'Espere de repos (ou
plustost d'inaction) que vous m'auies predict
Je ne suis pas sans inquietudes, de mesme que
mon silence en donne sans doute a mons. D.
Juan. Ce Prince de l'humour dont il est, porte
vres impatiemment, que nous n'ayons pas fait
Le cas qu'il s'imaginait de ses desirs, et que
L'estat ne soit pas rendu comme il s'attendoit
aux remonstrances reiterées de D. main. de Lima
et au vain Texte de represalla de Plasas, et Je me
suis pas peu en peine de mon costé de voir
comme cette affaire se terminera, car il est

certain que quand ce ne seroit que pour la
reputation de mes. Les Espaignols n'oublieront
rien pour avoir maestricht, et la vraisemblance
(pour ne dire la certitude) est, que quand ils
verront tous leurs artifices et ludes par vostre
resistance, ils proposeront des expedients, et
quelque argent comptant, ^{ainsi} et il dependra ^{de} mon
avis de la contenance de S. A. d'en fixer une
plus, ou moins grande somme; et pour moy
je crois qu'ils n'espargneront pas un million
de patagons. divisible entre S. A. et Les admi-
-rautes pour ne se voir pas exposés a la risce
de toute l'Europe.

Et comme ces gens icy dans la necessite ne
sont nul cas d'accorder tout ce qui n'est pas
argent comptant, il n'y a pas de doute que
dans cette occasion S. A. n'obtienne. Si elle veut
la ratification de la declaration tant ditee
du Duc de villa hermosa, au regard de la

souveraineté, et que mesme il ne luy soit plus
facile de faire que le Roy prenne pour son
compte, la dette de la Comtesse d'Artois
que non pas d'obtenir la cassation de la Sentence
et Transaction passées, de quelques conaultes
favorables, et de quelques raisons dont se flattoient
Vos aduocats de Bruxelles, ie erois monsieur
devoir dire icy qu'on n'aura iamais Satisfaction
par cette voye la, Je crains mesme que sur les
instances que feront sans doute les Peritiens
de la Comtesse d'Artois, et des officiers de
Solicitations, et autres embarras qu'ils
faisent ^{ont} en costé de la France. Les biens de S. A.
ne se voyent de nouveau exposés aux exécutions
et n'y est pourueu par un Traicté. J'en Crois
à mons. Le Cons. ^{er} Jensionnaire
Voilà Monsieur ce que i'ay creu devoir
mettre dans cette rencontre, en la consideration
du Conseil de S. A. que ie ne manqueray pas

V'informer dans la suite de tout ce qui pourra
venir a ma connoissance

J'ecris a S. A. en homme resigné au regard de
La suppression de mes appointemens, Suppliant
toute fois qu'il luy plaise de me les faire continuer
du moins pour les six mois restans de l'appointement
annuel tant pour le payement de mes debtes &
pour m'ayder a fournir aux frais immenses
du mariage du Roy, C'est a quoy ie vous coniere
Monsieur de vouloir Employer vostre Credit
et vostre charité, en faveur de vostre tres
obéré comme

Monnieur

ie sçay bien que cette lettre
devoit estre en grand
papier, mais il en a
~~été~~ ^{été} que la faute
du secretaire est sans remede
pour ce qui

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur

Chire

Feb. Feb. 29,

70

J'espère Monsieur qu'il n'y aura plus
de retardement à la transmission de
luthz de Botolique, ayant adressé à
mon correspondant, une lettre certaine
pour le faire passer à Paris par Milan
et Berancon d'où une personne de ma
connoissance prendra soin de les ^{faire} remettre
en main del Señor D.^m Guimano.



Leide. 29. 1672

Faint, illegible handwriting in Dutch, likely a letter or document from the 17th century.

